
FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Règlement REACH (CE) n° 1907/2006

RUBRIQUE 1 - Identification de la substance / préparation et de la Société

Désignation commerciale : **Lait de cire au Carnuba pour sols**

CODE : **DO023 – bouteille 1l**

Utilisation : **Émulsion nettoyante et protectrice**

Distributeur :

Nom / Raison Sociale : **Ecodis**

Téléphone : 02.97.48.40.59

Adresse : ZA Kerboulard

Télécopie : 02.97.45.50.14

56250 St Nolf

FRANCE

N° d'appel d'urgence :

CENTRE ANTI-POISONS DE RENNES

Téléphone : 02.99.59.22.22

ORFILA

Télécopie : 01.45.42.59.59

RUBRIQUE 2 - Identification des dangers

Risques spécifiques pour l'homme et pour l'environnement selon 67/548/EC

Aucun risque spécifique.

Risques spécifiques pour l'homme et pour l'environnement selon 1272/2008/EC

Aucun risque spécifique.

RUBRIQUE 3 - Composition / informations sur les composants

Aucun composant ne contribue au danger.

RUBRIQUE 4 - Premiers secours

D'une manière générale :

En cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

Non concerné.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

Non concerné.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

Si une irritation apparaît ou si la contamination est étendue et prolongée, consulter un médecin.

En cas d'ingestion accidentelle :

Rincer la bouche. Boire 1 à 2 verres d'eau.

RUBRIQUE 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

Moyen d'extinction approprié :

Adapter les agents d'extinction à l'environnement.
Refroidir les récipients exposés au feu par pulvérisation d'eau.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité :

Aucun connu.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu :

Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

Risque particulier résultant de l'exposition à la substance/préparation en tant que telle, aux produits de la combustion, aux gaz produits :

Ne pas respirer les fumées.

RUBRIQUE 6 - Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :

Eviter tout contact avec les yeux.
Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser de grandes quantités s'écouler dans les égouts ou cours d'eau.

Méthodes de nettoyage :

Placer les contenants en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Rubrique 7- Manipulation et stockage

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

Pas de mesures spéciales nécessaires.

Prévention des incendies :

Ne pas fumer.

Équipements et procédures recommandés :

Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés, de préférence, en position verticale.

Équipement et procédures interdits :

Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.

RUBRIQUE 8 - Contrôle de l'exposition / protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

Composants présentant des valeurs limites d'exposition à surveiller :

Aucun

Protection des mains :

Pas nécessaire

Protection des yeux et du visage :

Pas nécessaire

Protection de la peau :

Pas nécessaire

RUBRIQUE 9 - Propriétés physico-chimiques :

Etat physique	: Liquide
Couleur	: Neutre
Odeur	: Eucalyptus
Point de fusion	: <- 20°C
Point d'ébullition	: 100°C
Point éclair	: > 100°C
Auto-inflammabilité	: Produit ininflammable
Densité (20°C)	: 0,95 ± 0,05
Solubilité dans l'eau	: en toute proportion
pH pur	: 6 ±1

RUBRIQUE 10 - Stabilité et réactivité

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7 de la FDS.

Substances à éviter :

Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux :

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

RUBRIQUE 11 - Informations toxicologiques

Informations générales sur la toxicologie :

En cas de manipulation correcte et d'utilisation conforme, il ne faut supposer, à notre connaissance, aucun effet nocif du produit.

Toxicité orale aiguë :

DL50 > 5000 mg/kg du poids corporel (calcul)

GHS : pas de catégorie

Toxicité dermale aiguë :

DL50 > 2000 mg/kg du poids corporel (calcul)

GHS : pas de catégorie

Irritation de la peau :

Pas irritant

GHS : pas de catégorie

Irritation des yeux :

Pas irritant

GHS : pas de catégorie

Sensibilisation :

Aucun effet connu

Mutagénicité :

Aucun effet connu

Cancérogénicité :

Aucun effet connu

Toxicité pour la reproduction:

Aucun effet connu

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique ou répétée) :

Aucun effet connu

RUBRIQUE 12 - Informations écologiques

Informations générales sur le produit :

Le produit contient des substances considérées comme très toxiques pour l'environnement aquatique.

Compte-tenu des concentrations engagées et conformément aux directives européennes, la manipulation correcte et l'utilisation conforme du produit n'entraîneront pas d'effet nocif pour l'environnement.

Biodégradabilité :

Biodégradabilité ultime selon EN 14593 : supérieure à 60% en 28 jours

Biodégradabilité anaérobie selon EN ISO 11734 : supérieure à 60% en 28 jours

Données écotoxicologiques :

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : CE50 (48 heures) : > 100 mg/L

Toxicité pour le poisson : CL50 (96 heures) : > 100 mg/L

Toxicité pour les algues : CE50 (72 heures) : > 100 mg/L

Bioaccumulation :

Aucune bioaccumulation n'est prévue.

Le produit est facilement biodégradable et soluble dans l'eau.

RUBRIQUE 13 - Considérations relatives à l'élimination

Éliminer conformément aux réglementations nationales et locales. Ne pas rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans toute étendue d'eau.

Évacuer les emballages vides et nettoyés selon les réglementations nationales en vigueur.

RUBRIQUE 14 - Informations relatives au transport

ROUTE & RAIL

Désignation exacte pour l'expédition : **NON REGLEMENTE**
Nom technique : /
Classes de risques : /
Numéro d'identification : /
Groupe d'emballage : /
Classification : /
Code Kemler : /
Numéro Tremcard : /

MER

Désignation exacte pour l'expédition : **NON REGLEMENTE**
Nom technique : /
Classes de risques : /
Numéro d'identification : /
Groupe d'emballage : /
Numéro EMS : /
Polluant marin : /

AIR

Désignation exacte pour l'expédition : **NON REGLEMENTE**
Nom technique : /
Classes de risques : /
Numéro d'identification : /
Groupe d'emballage : /
Instruction Emballage Cargo : /
Instruction Emballage Passager : /

VOIES DE NAVIGATION INTÉRIEURES

Désignation exacte pour l'expédition : **NON REGLEMENTE**
Nom technique : /
Classes de risques : /
Numéro d'identification : /
Groupe d'emballage : /
Classification : /
Code Kemler : /

RUBRIQUE 15 - Informations réglementaires

Les composants de ce produit figurent dans l'inventaire EINECS ou en sont exemptés.

Classification CE et informations sur l'étiquetage utilisateurs selon 67/548/EC

Voir rubrique 2.

Classification CE et informations sur l'étiquetage utilisateurs selon 1272/2008/EC

Voir rubrique 2.

RUBRIQUE 16 - Autres informations

Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation, mais ne les remplace pas.

Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison des textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Ce produit contient également : éthanol, agents de surface amphotères, cire de carnuba, eau.

Libelles des phrases R figurant à la rubrique 3 selon 67/548/EC :

Néant.

Libelles des phrases H figurant à la rubrique 3 selon 1272/2008/EC :

Néant.

Date de création de cette fiche : 30/09/2016